

Le billet du Syndic



Chères citoyens et citoyennes de notre Commune,

Arrivés au terme de cette législature, il convient de remercier les trois Conseillers communaux (Marie-Claire Fragnière, Félix Morard et Marcel Schmutz), qui cesseront leur activité à mi-avril, pour leur dévouement et pour le travail accompli, notamment depuis ces 5 dernières années. Nous ne pouvons que leur souhaiter du repos pour les futurs lundis soirs, en lieu et place des séances de Conseil, et le meilleur pour l'avenir. Ils seront remerciés lors de notre assemblée du 14 avril 2016.

Une fois n'étant pas coutume, cette assemblée de printemps vient clôturer l'exercice comptable 2015 qui se solde par un bénéfice. Le Conseil communal est ainsi satisfait d'avoir pu tenir le cap financier, tout en assumant d'importants investissements communs.

La nouvelle législature 2016-2021 débutera après la séance d'assermentation des nouveaux Conseillers communaux qui aura lieu le 16 avril 2016. Je tiens ici à souligner l'importante participation lors des dernières votations et élections du 28 février 2016, ainsi qu'à remercier tous les Citoyens et Citoyennes qui ont participé aux scrutins.

Durant cette première partie d'année, il sera surtout question de notre plan d'aménagement local (PAL) qui a été mis à l'enquête le 18 mars pour 30 jours. Le Conseil communal envisage, sauf circonstances particulières, de procéder à deux publications de ce PAL. En effet, les modifications de lois, les contraintes, souhaits et évolutions sont constants, de sorte que le PAL ne peut guère être figé à un instant donné. Aussi, cette double publication permettra de contrôler les éventuelles remarques des Citoyens et de procéder, le cas échéant, à des réaménagements ou corrections. Une fois ces deux publications terminées, le dossier de révision sera transmis aux Services cantonaux de l'Etat de Fribourg. Si la consultation de ce plan d'aménagement local peut laisser perplexes certains esprits ou décevoir d'autres propriétaires fonciers qui avaient des attentes pour leur terrain, il n'en reste pas moins que toute la Commune doit répondre à des impératifs.

En effet, la question du dimensionnement est primordiale depuis la votation fédérale du 3 mars 2013 et l'entrée en vigueur de la nouvelle réglementation le 1^{er} mai 2014. Pour ce calcul strict du dimensionnement de la zone d'habitat et le dimensionnement de la zone d'activité, il est procédé à un examen des parcelles construites sur les 15 dernières années. Pour l'habitat, comme commune fusionnée, nous disposons d'un facteur de 1,2 à multiplier sur les m² construits ces 15 dernières années. Ce résultat donne les parcelles ouvertes pour les 15 futures années. Quant à la zone d'activité, le processus est identique mais le facteur de multiplication n'est que d'un tiers, étant donné que notre Commune n'est pas considérée comme un pôle économique important par l'Etat de Fribourg. Pourtant, Pont-en-Ogoz se situe entre deux sorties d'autoroute, abritant le Restoroute de la Gruyère et dispose d'un certain nombre de terrains à proximité de cet accès routier national. Avec ces exigences de base, il a été nécessaire de réduire les zones à bâtir, car la Commune était surdimensionnée en terrains disponibles, en particulier sur le secteur de Le Bry.

Sommaire

Convocation à
l'Assemblée du 14 avril 2016 2

PV de l'Assemblée du
17 décembre 2015 3

Comptes 2015
- Fonctionnement 10
- Investissements 12
- Bilan 13
- Investissements bouclés 13
- Commentaires 14

Objets au tractanda
- Modification des statuts de
l'ACAPE 16
- Projet EMS 16

Informations communales
- Population 16
- Révision PAL 17
- Enregistrement des chiens 17
- Informations Accueil
extrascolaire 18
- Résultats des analyses
d'eau – campagne 2016 19

**Associations et sociétés
locales**
- Agenda musical de
l'Echo du Gibloux 19
- Marché de printemps 20
- Les Giblotins
Concert-spectacle 20
- FC Sorens – 2^{ème} tour des
championnats 21
- Chœur mixte - Concert 22
- BerGiBike 2016 22
- La Famille au jardin 23
- Devenir premier répondant 23

Memento 24

Enfin, je tiens à souligner le fait que cette révision du PAL permettra d'unifier la réglementation sur les trois anciennes Communes et de libérer un certain nombre de projets qui étaient pour l'instant bloqués, à l'image d'un développement des rives du Lac, de la réalisation des différents ports, et d'importants projets immobiliers, tel que celui des « Terrasses d'Ogoz » et de « Grange de Paille », à Le Bry.

En espérant vous compter nombreux et nombreuses lors de notre prochaine assemblée, je vous prie d'agrèer, Chers Citoyens et Citoyennes, mes meilleures salutations.

Votre Syndic

Christophe Tornare

Tractanda

CONVOCATION A L'ASSEMBLEE COMMUNALE DU 14 avril 2016 DE PONT-EN-OGOZ

Les citoyennes et citoyens de la Commune de Pont-en-Ogoz sont convoqué(e)s en Assemblée communale ordinaire

le jeudi 14 avril 2016, à 20h00

à la Halle polyvalente, Avry-devant-Pont

Tractanda :

1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée communale du 17 décembre 2015
(ne sera pas lu car publié dans le bulletin communal et sur le site Internet communal www.pont-en-ogoz.ch/fr/politique/assemblee/)
2. Comptes de fonctionnement et d'investissements 2015
 - lecture des comptes
 - rapport de l'organe de révision
 - approbation des comptes
3. Modification des statuts de l'ACAPE – présentation - approbation
4. Création d'une association intercommunale pour la construction, la rénovation et l'exploitation des EMS des communes de Bulle, Echarlens, Gruyères, Le Pâquier, Marsens, Pont-en-Ogoz, Riaz et Sorens
Présentation du concept et des statuts - Approbation
5. Informations du Conseil communal
6. Divers

Le Conseil communal

NB : Les documents et statuts sont disponibles auprès de l'administration communale ainsi que sur le site internet : www.pont-en-ogoz.ch

Procès-verbal – Assemblée du 17 décembre 2015



Procès-verbal de l'Assemblée Communale de Pont-en-Ogoz du 17 décembre 2015

Présidence : M. Christophe Tornare, Syndic (Le Président)
 Secrétaire : Mme Laurence Rimaz
 Scrutateurs : M. Antoine Gremaud (pour les trois tables du fond – 31 personnes)
 M. Jean-Claude Bussard (pour les deux premières tables et celle du Conseil – 34 personnes)
 Présents: 7 Conseillers communaux
 65 Citoyennes et citoyens avec droit de vote (Conseil communal inclus)
 1 Personne externe à la Commune (sans droit de vote)
Soit un total de 66 participants
 Lieu : Halle polyvalente – Avry-devant-Pont
 Excusé(e)s : 7 personnes

Tractanda :

7. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée du 19 mai 2015
8. Budget de fonctionnement 2016 et rapport de la Commission financière
9. Investissements 2016 et rapports de la Commission financière, décisions spéciales sur :
 - Epuration et station de pompage « En Redon » Fr. 250'000.-
 - Adduction d'eau avec défense incendie « En Redon » Fr. 60'000.-
 - Entretien routes et trottoirs Fr. 200'000.-
10. Approbation des budgets de fonctionnement et d'investissements 2016
11. Informations du Conseil communal
12. Divers.

M. le Président ouvre l'Assemblée communale à 20h05.

Il rappelle que cette Assemblée a été convoquée conformément à l'article 12 de la Loi sur les communes, par insertion dans la Feuille Officielle du Canton de Fribourg no 46 du 13 novembre 2015, par affichage au pilier public ainsi que par convocation en tout ménage.

Les 7 personnes excusées sont citées. Deux scrutateurs sont nommés, il s'agit de MM. Antoine Gremaud et Jean-Claude Bussard.

Les débats sont enregistrés pour faciliter la rédaction du PV. Aucune demande préalable n'ayant été formulée, aucun enregistrement privé n'est autorisé.

La présentation de l'Assemblée est projetée à l'écran et M. le Président demande s'il y a des remarques ou des questions quant à l'ordre du jour. Celui-ci n'en suscitant aucune, ***il est approuvé tel quel.***

Point 1

Approbation du procès-verbal de l'Assemblée communale du 19 mai 2015

Le Président demande s'il y a des questions ou remarques en lien avec le procès-verbal.

Comme il n'y en a pas, il demande à celles et ceux qui acceptent le procès-verbal de l'Assemblée communale du 19 mai 2015 de s'exprimer par main levée.

Résultat du vote : Le procès-verbal du 19 mai 2015 est accepté à l'unanimité, avec une abstention

Point 2**Budget de fonctionnement 2016 et rapport de la Commission financière**

M. le Président rappelle qu'en premier nous passerons le budget de fonctionnement 2016, puis le budget d'investissement et ensuite chaque investissement séparé et ce n'est qu'à la fin que la totalité des budgets seront votés. Le budget de fonctionnement 2016 est affiché à l'écran et la parole est donnée à M. Michel Grivel, Conseiller communal responsable des finances.

M. Grivel donne la lecture du budget, chapitre par chapitre, selon les chiffres parus dans le bulletin communal. Il apporte une précision au chapitre 2, enseignement et formation, il y a une légère baisse des charges de l'école enfantine et du cycle scolaire obligatoire qui est due à la nouvelle loi scolaire, les charges étant équilibrées entre le canton et les communes et les transports scolaires encore subventionnés jusqu'en 2018. Au chapitre 6, un nouveau poste a été créé, le N°64 - Chemins de fers fédéraux, qui est la participation au fonds fédéral d'infrastructure ferroviaire. Au chapitre 7, pour l'approvisionnement en eau il y a une mise en réserve d'environ Fr. 12'000.00 et pour la protection des eaux il y a une nouvelle taxe sur les micropolluants pour Fr. 16'000.00.

Le budget 2016 se solde par un déficit de **Fr. 113'657.35**.

M. Grivel donne une information sur l'évolution des charges liées. Par rapport à 2006, il y a une augmentation d'environ 42,4 % alors que l'apport des personnes physiques n'a augmenté que de 6%. Les charges liées, cantonales et communales, s'élèvent pour la Commune à environ Fr. 3'000'000.00.

Une statistique de l'impôt sur le revenu est affichée à l'écran, avec les pourcentages par classe d'impôt. En 2010 il y avait 1'172 contribuables et 1'238 en 2013, dans lesquels sont inclus les contribuables n'habitant pas la Commune mais ayant des biens-fonds.

M. le Président remercie M. Grivel et précise que cette information sert à montrer que la marge de manœuvre pour la Commune se réduit de plus en plus avec les charges imposées par le canton. Aussi, dans le tableau sur la statistique de l'impôt, il est important de constater que la majorité des contribuables paient entre Fr. 1'000.00 et Fr. 5'000.00 d'impôts par année alors que huit contribuables paient plus de Fr. 20'000.00.

Le Président demande s'il y a des questions concernant le budget de fonctionnement 2016, comme cela n'est pas le cas, il donne la parole au Président de la Commission financière, M. Pierre Broye.

M. Broye remercie le Conseil communal et le personnel administratif pour la transparence lors de l'élaboration des budgets. Le budget de fonctionnement présente un déficit inférieur à celui du budget 2015 et se situe en dessous du 5 % du total des charges. Si cette limite était dépassée, la Commune devrait augmenter ses impôts. Le budget est sain même s'il est déficitaire et la Commission financière recommande à l'Assemblée communale d'approuver le budget de fonctionnement 2016.

Point 3**Investissements 2016 et rapports de la Commission financière**

Le budget d'investissements 2016 est affiché à l'écran et lu par M. Michel Grivel. Les nouveaux investissements, grisés à l'écran, s'élèvent à Fr. 510'000.00, avec des investissements reportées pour Fr. 1'770'000.00, des revenus estimés pour Fr. 373'375.00 et un résultat de Fr. 1'396'625.00.

M. le Président donne des précisions sur les chiffres qui figurent à l'écran et qui n'ont pas été mentionnés. Il s'agit d'investissements votés lors des années précédentes, partiellement dépensés et par encore terminés.

La parole est redonnée à M. Broye qui rappelle que selon l'article 97 de la Loi sur les communes, la Commission financière donne son préavis sur l'impact financier de chaque projet et analyse le but de la dépense et son plan de financement. La Commune dispose des capacités financières suffisantes pour réaliser ces investissements. La Commission financière émet un préavis positif sur le total des investissements et aussi sur chacun des projets présentés individuellement. Il précise que la dette par habitant est de Fr. 431.60, ce qui est modeste par rapport à la dette moyenne des autres communes du canton qui s'élève à Fr. 1'756.00. Le taux d'impôt communal est de 0.75. Il se situe dans la moyenne des communes gruériennes et reste un taux intéressant. Dans la progression des charges, il rappelle que nous sommes de plus en plus confrontés à des charges qui sont liées à la régionalisation, par exemple au niveau du Service social de la Gruyère. En dix ans, les dépenses mises à la charge de la Commune ont été multipliées par 3 ou 4, alors que la population n'a augmenté que de 20 %. De ce fait, les dépenses locales sont de plus en plus réduites, mais selon la Commission financière il est important de continuer à investir dans la Commune, raison pour laquelle son préavis est positif.

La présentation de la planification des investissements de 2016 à 2021 est affichée à l'écran et lue par M. Michel Grivel.

Il est procédé à la présentation des nouveaux investissements :

- Epuration et station de pompage « En Redon » Fr. 250'000.-

M. Jean-Claude Balmer prend la parole et explique que le but est de poursuivre la mise en séparatif de l'ensemble de la Commune. La dernière zone faite en 2015 a été le quartier de Malamoillie. Il reste encore des secteurs à épurer dont deux qui sont situés hors zone du PGEE, soit dans le secteur d'Avry-devant-Pont avec la partie En Redon et la partie du Pavillon. Dans un premier temps, il faudra faire une station de pompage sur le bord du lac, En Redon, pour raccorder les 6 maisons existantes. Ces eaux usées seront pompées sur la partie supérieure située en dessous du restaurant Le Vignier. Le tout partira ensuite en gravitaire vers la STEP de Vuippens. Par la suite et dans un investissement futur, nous allons reprendre les eaux du Pavillon sur ce projet.

Le Président précise qu'il y a une erreur sur le diaporama affiché et que c'est bien un investissement de Fr. 250'000.00 qui fait l'objet de ce sujet d'épuration.

M. Pierre Aviolat demande quel est le prix moyen du raccordement par habitation dans l'ensemble de la Commune. M. Balmer lui répond qu'il n'a malheureusement pas de réponse précise quant au prix moyen par rapport au reste de la Commune. Etant donné qu'il s'agit d'un PGEE hors zone, ce montant a été calculé par un bureau d'ingénieurs mandaté pour le faire. Le calcul découle notamment du nombre de pièces par maison. Les deux secteurs devront être raccordés au fur et à mesure et cet investissement est financé par la réserve sur le compte de l'épuration.

M. Marcel Sottas demande quelle est la part prise en charge par la Commune et par les privés. M. Balmer répond que le collecteur principal est entièrement pris en charge par la Commune. Par contre les privés devront payer une taxe de raccordement au collecteur ainsi que le raccordement depuis leur villa jusqu'à la chambre du collecteur. M. Sottas demande également comment cela se passe pour le raccordement de la partie du haut, soit près du garage Dougoud. M. Balmer répond que cette zone est déjà en séparatif.

Comme il n'y a pas d'autre question, cet investissement est passé au vote.

Décision spéciale - résultat du vote : L'objet est accepté à la majorité avec 1 refus et 5 abstentions

- Adduction d'eau avec défense incendie « En Redon » Fr. 60'000.-

M. Balmer reprend la parole concernant l'adduction d'eau sur la partie de Redon. Actuellement il y a une hydrante à la hauteur du Vignier et il faut descendre jusqu'au bord du lac avec une conduite principale pour en poser une sur la partie basse. On profite de faire ces travaux en parallèle avec les travaux d'épuration, ce qui coûtera ainsi moins cher. C'est surtout pour avoir une défense incendie sur la partie basse, car actuellement, selon une information des pompiers, pour un exercice de feu dans cette zone, il faut 1 heure et quart pour avoir de l'eau depuis le pompage du lac. D'ailleurs sur les plans d'Avry-devant-Pont datant de 1974, une défense incendie était déjà prévue En Redon mais n'a jamais été réalisée. Aussi, les privés sont actuellement raccordés à l'eau par un tuyau d'un quart de pouce, ce qui est en-dessous des normes de 2 ou 2¼ pouces. On va ainsi profiter de réalimenter les privés qui viendront sur cette future conduite. Cet investissement de Fr. 60'000.00 sera pris sur le compte courant communal.

M. François Barras demande s'il reste encore beaucoup de zone sans épuration et sans hydrante ? M. Balmer répond que pour l'épuration, il reste la partie depuis Charmont jusqu'au Vignier, sur le secteur d'Avry-devant-Pont, qui devra aussi être faite plus ou moins à court terme, mais aussi en fonction des réserves communales du compte épuration. Pour l'adduction d'eau et la défense incendie, on est assez bien loti, sauf pour la partie Redon, raison pour laquelle on profite des travaux assez périlleux et en côte pour lier l'épuration et l'adduction d'eau. Il restera aussi peut-être la zone du terrain de football.

M. Pierre Aviolat demande si on descend jusqu'au bord du lac avec l'adduction d'eau, que ce n'est pas pour d'autres constructions que l'éventuel port ? M. Balmer lui répond qu'il n'y a pas d'autre projet que le port, que cette zone est hors PGEE et hors zone à bâtir.

M. Antoine Gremaud demande s'il y a un entretien particulier pour ce « bras » vu qu'il descend vers peu de consommateurs. Par exemple si tous les utilisateurs sont absents en même temps, est-ce que cela peut altérer la qualité de l'eau. M. Balmer répond que ce ne sera pas un bras mort, car il y aura une alimentation et une distribution quasiment au pied de l'hydrante, donc pas d'eau qui stagne dans la conduite.

M. Jean-Jacques Reynaud demande s'il serait possible d'installer des WC publics. M. Balmer répond que ce n'est pas prévu pour le moment dans ce secteur, qu'il y en a déjà à la parcelle de la pêche et dans le secteur du port du Bry. Le Conseil communal n'en voit pas l'utilité car il n'a pas eu de demande dans ce sens.

Comme il n'y a plus de question, l'objet est passé au vote.

Décision spéciale - résultat du vote : L'objet est accepté à la majorité, 1 refus et 2 abstentions

- Entretien des routes : Fr. 200'000.-

M. Félix Morard prend la parole et présente les trois projets dont la construction de ralentisseurs sur la route de Russille et sur la Route de l'Étrety qui mène au camping, la réfection d'une partie de cette route et la réfection du bitume de la route située derrière le garage Dougoud et qui mène chez M. Lakehal. Sur cette route, il reste environ 20 à 30 mètres qui ne sont pas bitumés. Lors de pluies abondantes, l'eau ruisselle et apporte des gravats devant la propriété. Il y a aussi une utilité pour le déneigement d'avoir une route bitumée.

M. Morard explique la raison de la décision de la pose de ces ralentisseurs, cela fait suite à la revendication des habitants du quartier. Le Conseil communal a donc fait une étude de faisabilité avec la pose de radar du TCS pour le contrôle de la vitesse et la pose de ralentisseurs amovibles et provisoires.

M. Jean-Jacques Reynaud ne comprend pas l'utilité d'un ralentisseur dans la montée de Russille, soit avant le virage qui oblige déjà à ralentir, car en hiver plus personne ne pourra monter par là étant donné que cette route n'est pas salée. M. Morard répond que, dans la pratique, il y en faut un pour chaque voie de circulation. M. le Président explique que ces ralentisseurs ne peuvent pas être mis où l'on veut, que lors de la mise à l'enquête leurs emplacements ont été imposés par le Service des ponts et chaussées et qu'aucune opposition n'a été formulée.

M. Chris Gabriel demande ce que coûtent les ralentisseurs provisoires et les fixes. M. Morard répond que les éléments provisoires coûtent environ Fr. 700.00 à 800.00 et qu'ils sont posés par les employés communaux alors que pour les fixes, il faut compter environ Fr. 6'000.00. Les ralentisseurs amovibles ne sont pas très solides, il faut les remplacer tous les 3 ou 4 ans, surtout sur ce genre de route au trafic important.

M. Bernard Morard confirme que selon lui, sur la route de Russille, ils sont mal placés et qu'en hiver on ne pourra plus monter puisqu'il faut de toute façon ralentir avant le virage.

M. Pierre Aviolat demande s'ils seront annoncés par un panneau de signalisation et qu'elle est la limitation de vitesse sur ce tronçon ? M. Morard confirme qu'ils seront signalés et que la limite est fixée à 50 km/h. M. Aviolat demande si à 50 km/h on peut passer dessus sans risque pour l'automobiliste et le véhicule. M. Morard répond que oui, car leur hauteur est d'environ 10 cm.

M. Richard Fragnière dit qu'il faut faire diminuer le trafic devant l'école d'Avry en mettant par exemple la route en sens unique. M. le Président répond qu'il y a la problématique d'une analyse globale qui doit se faire sur l'ensemble de la Commune. M. Yvan Maillard intervient et explique que dès l'approbation du nouveau PAL, cette étude pourra se faire et que le Conseil communal est conscient des problèmes de la sécurité, à différents endroits.

M. Marcel Sottas revient sur le fait qu'un ralentisseur dans la montée est une aberration car il est de toute façon impossible de rouler à 50 km/h dans la Commune et que si on met des gendarmes couchés partout, ça ne sera plus possible. M. Morard répond que nous avons reçu 21 signatures pour agir dans ce secteur. M. le Président rappelle que le ralentisseur a un effet dans les deux sens et pas seulement à la montée.

Mme Catherine Merian signale que sur cette route les gens ne roulent pas lentement. Les résultats du radar TCS ont démontrés quelques 600 véhicules par jour avec des pointes de vitesse allant jusqu'à 78 km/h. La vitesse moyenne n'est en tout cas pas de 30 km/h.

M. Jean-Claude Bussard demande si avec la pose des ralentisseurs provisoires, on a pu remarquer que cela fait réellement ralentir les véhicules. M. Morard répond que d'après les riverains oui et que c'est la raison pour laquelle il a été décidé d'en poser des fixes, et ce également en direction du camping.

M. Steve Rime dit qu'il ne faut pas oublier que la route de l'Étrety fait partie de la route du « Sentier du lac » et qu'il y a beaucoup de personnes à pied, et qu'effectivement les ralentisseurs font ralentir les automobilistes.

M. Jean-Jacques Reynaud intervient concernant la signalisation au départ de cette route de l'Étrety. Il y a des signaux d'interdiction de circuler alors qu'il y a le camping et un restaurant. Légalement les gens n'auraient pas le droit de descendre, il faut donc remplacer les signaux actuels par une impasse. M. Morard lui répond qu'une démarche a été faite auprès de la Justice de paix à propos de ce signal d'interdiction de circuler. Il n'existe aucune trace de l'autorisation de la pose de cette interdiction et il pense que cela avait été fait d'entente entre le propriétaire du camping de l'époque et le Conseil communal de Gumefens, afin de limiter le trafic sur cette route. Le Conseil communal en prend note et les panneaux seront enlevés et remplacés.

Pour la suite du projet, M. Félix Morard explique que cette route est dans un état de destruction avancée, il y a des affaissements latéraux, des fissures centrales et les récepteurs d'eau sont à côté de la route et n'ont plus de fonction. Le coût estimatif de cette réfection, qui va de la fin de la descente jusqu'à la hauteur du parking s'élève à environ Fr. 175'000.00.

M. Pierre Aviolat demande ce qu'il en est de l'étude de faisabilité d'un rond-point comme mentionné dans le journal communal et où se situera exactement ce rond-point ? M. le Président répond qu'il y a effectivement un problème qui va se poser concernant l'accès à la route cantonale et que le solde de l'investissement non utilisé était prévu pour commencer une étude par rapport à un giratoire. Deux propositions ont été déposées aux

Services de l'Etat pour demander de déplacer l'accès au lac, lesquelles ont été refusées. On doit maintenir l'accès là où il est. C'est la Commune qui a l'obligation de faire les aménagements pour les accès en dessous de la route. Cet axe étant très dangereux, l'idée était de demander une étude pour un giratoire sur la route cantonale afin de sécuriser le carrefour.

M. le Président précise que le Conseil va ré-aborder le Service des routes pour contrôler si on peut mettre qu'un seul ralentisseur à la route de Russille.

M. Chris Gabriel dit que dans certaines communes comme Vaulruz, il y a des radars indicatifs et que cela fait prendre conscience de la vitesse à laquelle on roule, est-ce qu'une telle mesure a été imaginée à la route de Russille ? M. le Président l'informe qu'un radar a été posé à plusieurs reprises et à différents endroits. M. Gabriel parle d'un radar fixe qui a un réel effet.

Sous la réserve du contrôle auprès du Service des ponts et chaussées concernant le deuxième ralentisseur à la route de Russille, M. le Président propose de passer au vote ces investissements en bloc.

Décision spéciale - résultat du vote : L'objet est accepté à la majorité, 11 refus et 15 abstentions

Point 4

Approbation des budgets de fonctionnement et d'investissements 2016

M. Olivier Schmutz demande des précisions quant à l'augmentation de 10 % pour le poste « administration ». M. Michel Grivel lui explique qu'il ne s'agit pas de charges réelles sur le personnel mais que cela concerne le chapitre « bâtiments administratif » et c'est dû à une imputation interne, suite à l'achat du terrain de l'Hoirie Lauper.

Comme il n'y a plus de question, les budgets sont passés au vote.

Les budgets de fonctionnement et d'investissement sont acceptés à la majorité, 1 refus et 1 abstention

Point 5

Informations du Conseil communal

M. le Président informe que M. Nicolas Pittet a remplacé M. Yvan Bulliard auprès de l'édilité. M. Bulliard, qui s'est d'ailleurs excusé pour ce soir, est parti à la retraite. L'Assemblée applaudit M. Pittet pour sa nomination et pour remercier M. Bulliard.

La suite des informations concerne les investissements passés à l'Assemblée de printemps, dont la réfection du mur de l'école du Bry avec une photo avant et après les travaux. Une couche de peinture a été mise sur le nouveau mur pour éviter les problèmes de corrosion. La réfection des sentiers faite par la Protection civile est présentée par Yvan Maillard. Les divers chantiers avec les photos avant, pendant et après les travaux sont affichés à l'écran. Il y a l'accès à l'île d'Ogoz avec la création d'un escalier, la réfection et la consolidation du sentier au bord du lac au Bry, la création d'un sentier pédestre à la route de Russille. Ce sentier a été fait pour sécuriser la zone pour les enfants qui se rendent à l'école par cette route étroite et surtout pour toutes les classes qui vont faire des « classes vertes » dans la forêt au bout de la route.

Mme Ludmila Muschetti intervient concernant ces derniers travaux, elle trouve que la descente à la jonction des deux chemins, à la route de Russille après les nouveaux immeubles, est dangereuse et qu'il faudrait installer des petites traverses pour éviter de glisser. M. Maillard prend note de sa remarque et que des améliorations seront apportées.

M. Jean-Jacques Reynaud propose qu'on mette des balises ou des détecteurs devant et sur la longueur des billons posés à la route de Russille. M. Maillard lui répond que c'est prévu, qu'on attendait que l'écorce s'en aille pour pouvoir le faire.

M. Maillard poursuit l'explication des travaux avec la réalisation d'une rampe d'accès provisoire pour la mise à l'eau des bateaux près du Club de voile. Actuellement des discussions sont en cours pour trouver un arrangement avec le Groupe E et le Club de voile pour que tout se passe au mieux tant pour les utilisateurs de la rampe de mise à l'eau, que pour les membres du Club de voile et les baigneurs.

M. le Président reprend la parole et précise qu'il s'agissait surtout d'une information pour donner un aperçu des travaux qui figureront dans les comptes du printemps. Il s'agissait de l'opportunité d'engager la PCi. Pour ses travaux, on ne paie pas les heures de la Protection civile mais uniquement les heures des machines et des matériaux utilisés, le bois était d'ailleurs communal.

M. Laurent Liard dit que les travaux sur le secteur du Bry ont été bien faits et salue la qualité du travail exécuté. Par contre, il trouve que c'est une honte pour les travaux au Club de voile, le terrain a été massacré. Il avait demandé lors de la précédente Assemblée que quelqu'un qui s'y connaisse en bateau soit consulté, ce qui n'a pas été le cas. C'est du gaspillage d'argent. M. le Président lui répond que le Conseil prend note de sa remarque.

L'information suivante concerne les EMS. M. le Président informe que la plupart des communes avoisinantes ont déjà passé en Assemblée communale l'adoption de Statuts pour la création d'une association intercommunale pour la construction, la rénovation et l'exploitation des EMS de Bulle, Echarlens, Gruyères, Le Pâquier, Marsens, Pont-en-Ogoz, Riaz et Sorens. A présent il y a un EMS à Sorens qui est toujours en bonne fonction. Il y a aussi l'EMS d'Humilimont où la Commune est partie prenante financièrement, mais dont le bâtiment devient vétuste et ne pourra plus être exploité ou avec des coûts astronomiques pour être rénové. Ce bâtiment est d'ailleurs loué et appartient à l'Etat. Les communes ont l'obligation de faire partie d'un EMS et la solution qui a été préconisée par la Préfecture est de faire une association, avec Bulle notamment, pour la création de nouvelles structures. Pour des raisons de timing, nous n'avons pas passé ces statuts qui étaient encore provisoires. Certaines autres communes ont quand même acceptés ces statuts provisoires et nous vous présenterons les statuts définitifs lors de la prochaine assemblée.

Pour le projet d'une « Commune unique » en Gruyère, M. le Président dit que tous les Conseillers communaux de la Gruyère ont été convoqués hier soir au CO de la Tour-de-Trême. En effet, la problématique de toutes les charges liées qui augmentent, les soucis de recrutement de certaines communes, les nécessités de regroupement ont donné naissance à l'idée d'une commune unique. Lors de la séance, il y a eu un vote consultatif des Conseillers, au titre de citoyen et le résultat sera communiqué ces prochains jours dans les journaux.

Pour le renouvellement du Conseil communal, lors des élections du 28 février 2016, les dates et les délais pour se présenter figurent dans le journal communal. Deux Conseillers ont déjà annoncé qu'ils se retirent et ne vont pas se représenter, il s'agit de Mme Marie-Claire Fragnière et M. Félix Morard. M. le Président les remercie déjà pour leurs années de service, car peu de communes ont pu maintenir un Conseil dans la collégialité et sans démission en cours de législature. Il souhaite d'ores et déjà la bienvenue à toutes les personnes intéressées.

Il explique qu'il ressent un décalage entre ce que le Conseil communal doit faire et ce que la Préfecture et les Services de l'Etat nous imposent. Le Conseil communal est la cheville ouvrière qui doit être auprès de la population, ce qui n'est pas forcément toujours agréable vu le peu de bonnes nouvelles à transmettre. Il dit aussi que la charge de travail du Conseil représente environ 400 heures par année et par personne, soit l'équivalent de 2 mois de travail à plein temps. Ces chiffres ne sont pas transmis pour démotiver les intéressés, mais il est important de se rendre compte de la situation et de ce que cette tâche implique.

Il transmet ensuite les horaires d'ouverture et de fermeture du bureau communal et de la déchetterie durant les fêtes.

Point 6

Divers

M. Jean-Claude Bussard demande si la commune a fait une estimation du coût pour la création du complexe sportif à la Tour-de-Trême. M. le Président répond que pour le moment le projet est bloqué, étant donné qu'il y a un recours en lien avec les partenaires privés que la Préfecture et le Comité voulaient choisir. A cause de ce recours, les communes ne connaissent pas encore les coûts. Même si une partie sera financée par des privés, l'investissement ainsi que les charges d'exploitation risquent très fortement d'occasionner des augmentations d'impôts. Si toute la population est favorable à ces investissements régionaux qui sont un plus pour la région, il faudra en assumer la conséquence qui sera l'augmentation des impôts pour une grande partie des communes. La problématique qu'il risque d'y avoir est que le centre bullois, qui est très fort, veut ce projet et les communes extérieures ne voudront pas, par exemple Haut-Intyamont a déjà annoncé son refus. Il faut savoir que ça ne sera pas voté par commune, mais par la population gruérienne, sur la base d'un référendum financier.

M. Pierre Broye intervient pour préciser ce qu'il a dit auparavant concernant les projets d'investissement. Il est important de faire des investissements à l'intérieur de la Commune, car à un moment donné on sera obligé d'avoir des réalisations régionales. Si lors de la prochaine législature il n'y a pas d'investissements faits pour valoriser ce que l'on a dans la Commune, tout cet argent sera mis dans des pots communs et utilisé pour la Gruyère.

M. le Président précise que c'est aussi pour cela que le Conseil communal était assez pressé de réaliser la rénovation de la HAP, car il ne faut pas croire que la Commune unique va favoriser la rénovation des bâtiments existants pour chaque commune.

M. Chris Gabriel intervient concernant le recyclage des plastiques qui est mis au point par l'entreprise Andrey transports, est-ce que c'est une solution qui a été étudiée par la Commune ? M. Marcel Schmutz répond qu'on a reçu un dossier et qu'il faut savoir que cela va coûter aux citoyens Fr. 22.00 pour les 10 sacs de 60 litres. Le Conseil communal ne s'est pas encore positionné.

M. Jean-Jacques Reynaud intervient et dit qu'on sait que cela a un coût, mais qu'avec une commune de presque 2'000 habitants il faudra bientôt penser au développement durable. Il demande qu'on réfléchisse pour améliorer le tri, même si cela coûte quelque chose. M. le Président précise qu'il y a une entente concernant les déchets avec les communes jusqu'à Riaz, ce qui influence aussi le volume des déchets. Il faut donc voir ce que vont faire les autres.

M. Yvan Crettenand s'interroge concernant le din métallique posé à la route du Gibloux à Gumefens, car il est très dangereux. M. le Président répond que la Commune est déjà intervenue, le din va être scié et remplacé par un piquet et la barrière abaissée.

M. Louis Gremaud demande s'il y a une autorisation pour mettre des pancartes avant les votations, car une pancarte a été posée en bas de la route de Russille et masquait totalement la visibilité. M. le Président lui répond que la Préfecture a précisé des règles pour les pancartes, en lien avec leur distance à la route. Sauf erreur, la police ou les cantonniers devait faire le tour et enlever celles qui posaient problème.

M. René Bifrare demande ce qu'il en est des sources communales, étant donné que les sources privées sont basses suite à une faible pluviométrie cette année. M. Balmer répond qu'elles sont basses également, cela fait 30 ans que l'on n'avait pas vu cette situation. Le PSG1, donc le puits sous le Gibloux qui alimente normalement 160 litres/minute est actuellement entre 105 et 110 lt/min. La source gravitaire des Monts donne un faible 40 lt/min et là-dessus il y a encore un droit d'eau de 20 lt/min. L'investissement qui avait été fait avec le captage du RFSM en collaboration avec notre Commune nous apporte un grand soulagement en eau. Jusqu'à ces derniers temps on a réussi à alimenter la Commune en général, les sources du RFSM transitent de toute façon par le réservoir de Gumefens, Le Bry est alimenté uniquement par l'ACAPE, donc par le réservoir de Gumefens et pour Avry on arrive juste à être alimenté par le puits sous le Gibloux. La situation est assez critique même s'il a un peu plu ces derniers jours. Il répète que c'est un avantage d'avoir fait les travaux avec le RFSM.

M. Daniel Savary pose la question concernant la coupe d'arbre qui a été faite sur la parcelle communale de l'ancien hospice à Avry, si un réaménagement pour replanter des arbres est prévu. M. Marcel Schmutz dit que cela concerne le bâtiment de la Cornache et des érables champêtres seront replantés au printemps. Les anciens arbres étaient tous malades, pourris au milieu et devenaient dangereux.

M. Jean-Jacques Reynaud reprend la parole pour dire qu'on arrive en fin de législature et qu'avec les 400 heures annuelles que les Conseillers consacrent à la Commune, c'est le moment de dire merci au nom de tous les citoyens. Que cinq ans avec le même Conseil communal c'est super et que la disponibilité des Conseillers est toujours bien présente. Il espère qu'il y aura encore du monde qui va s'investir et demande à l'assemblée d'applaudir l'actuel Conseil. M. le Président le remercie de cette remarque, car il est vrai que certains soirs on préférerait faire autre chose plutôt que débattre un sujet qui ne nous concerne pas personnellement.

M. Raoul Cardinaux propose que la Commune donne la route là où l'on a posé la barrière de Thusy aux habitants qui habitent plus bas, afin d'éviter d'avoir tout à coup une deuxième barrière. M. le Président prend note de cette idée. De toute façon, le sujet devra être passé en vote en Assemblée étant donné qu'il s'agit du domaine public et que par principe on ne peut pas le vendre.

Comme il n'y a pas d'autres remarques, M. le Président clôt l'Assemblée en remerciant tous ses collègues du Conseil communal qui lui accordent sa confiance, l'administration, l'édilité et également toutes les personnes qui œuvrent pour la Commune. Il présente à tous ses meilleurs vœux et invite chacun à partager le verre de l'amitié.

M. Jean-Claude Balmer termine en remerciant chaleureusement M. le Président pour tout le travail qu'il fait et le temps qu'il consacre à la Commune, et cela sans compter ses heures.

L'Assemblée est levée à 21h45

La présentation affichée à l'écran durant l'Assemblée fait partie intégrante du présent procès-verbal, elle a été corrigée en fonction de l'erreur d'affichage du point 3. Investissements 2016 /Epuraton et station de pompage « En Redon » Fr. 250'000.-

Comptes 2015 - Fonctionnement

Comptes de fonctionnement		Comptes 2015		Budget 2015		Comptes 2014	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0	ADMINISTRATION C. Tomare	737'690	191'554	690'258	160'274	682'046	178'013
01	ASSEMBLEE COMMUNALE, CONSEIL, COMMISSIONS	121'879	0	116'428	0	122'550	0
02	ADMINISTRATION GENERALE	558'766	191'554	572'228	160'274	559'495	178'013
03	BATIMENTS ADMINISTRATIFS	57'045	0	1'602	0	0	0
	Excédents de charges ou de produits		546'136		529'984		504'032
1	ORDRE PUBLIC	151'887	71'557	141'425	30'000	166'509	75'609
12	JUSTICE C. Tomare	41'830	0	45'718	0	48'563	0
14	POLICE DU FEU M. Schmutz	72'127	40'957	79'900	30'000	65'678	29'709
15	MILITAIRE Y. Maillard	482	0	6'792	0	0	0
16	PROTECTION CIVILE Y. Maillard	37'449	30'600	9'015	0	52'269	45'900
	Excédents de charges ou de produits		80'330		111'425		90'900
2	ENSEIGNEMENT ET FORMATION M.C. Fragnière	2'236'349	151'842	2'256'303	115'594	2'172'750	139'304
20	ECOLE ENFANTINE	184'087	35'206	191'476	17'500	182'584	37'942
21	CYCLE SCOLAIRE OBLIGATOIRE	1'415'813	91'390	1'416'423	80'094	1'373'474	82'924
21b	ACCUEIL EXTRASCOLAIRE "LES AMARIS"	27'908	7'246	0	0	0	0
22	ECOLEES SPECIALISEES	274'951	0	290'158	0	278'934	0
23	FORMATION PROFESSIONNELLE	38'570	0	44'205	0	42'461	0
29	ADMINISTRATION SCOLAIRE	295'020	18'000	314'041	18'000	295'297	18'438
	Excédents de charges ou de produits		2'084'507		2'140'708		2'033'447
3	CULTE, CULTURE ET LOISIRS Y. Maillard	145'083	8'322	155'468	2'000	110'805	0
30	CULTURE	60'726	0	65'526	0	60'204	0
34	SPORTS M. Grivel	79'035	8'322	80'442	2'000	43'735	0
35	AUTRES LOISIRS, COLONIES	1'330	0	2'000	0	1'260	0
39	CULTE, EGLISE	3'992	0	7'500	0	5'606	0
	Excédents de charges ou de produits		136'761		153'468		110'805
4	SANTE F. Morard	493'033	21'624	445'771	10'000	463'570	12'309
40	HOPITAUX	67'818	0	68'013	0	66'715	0
41	HOMES MEDICALISES	344'326	0	305'389	0	325'454	0
44	SOINS AMBULATOIRES	56'220	0	56'220	0	56'051	0
46	SERVICE MEDICAL DES ECOLES	24'519	21'624	16'000	10'000	15'199	12'309
47	CONTROLE DES DENREES ALIMENTAIRES	151	0	150	0	152	0
	Excédents de charges ou de produits		471'410		435'771		451'261
5	AFFAIRES SOCIALES F. Morard	878'576	12'697	867'040	6'500	825'250	12'243
50	AVS/APG/AI/ASSURANCE CHOMAGE	0	1'624	0	1'500	0	1'598
54	PROTECTION DE LA JEUNESSE M.C. Fragnière	50'560	11'073	53'500	5'000	50'799	9'393
55	INVALIDITE	410'423	0	405'103	0	386'096	0
56	ENCOURAGEMENT CONSTRUCTION DE LOGEMENTS	22'525	0	20'000	0	22'567	0
57	PERSONNES 3EME AGE	8'944	0	8'500	0	6'030	0
58	AIDE SOCIALE	386'123	0	379'937	0	359'758	1'252
	Excédents de charges ou de produits		865'879		860'540		813'008
6	TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS F. Morard	496'664	14'033	489'004	8'000	444'693	10'453
62	ROUTES COMMUNALES, GENIE CIVIL	434'578	14'033	427'728	8'000	388'019	8'493
65	TRAFIC REGIONAL	62'086	0	61'276	0	56'674	1'960
	Excédents de charges ou de produits		482'631		481'004		434'241

Comptes 2015 - Fonctionnement

7	PROTECTION ET AMENAGEMENT DE L'ENV.		881'799	792'698	768'819	684'100	806'947	783'440
70	APPROVISIONNEMENT EN EAU	J.-C. Balmer	264'494	249'529	177'700	177'700	204'484	204'484
71	PROTECTION DES EAUX	J.-C. Balmer	351'385	351'385	343'000	343'000	366'498	366'498
72	ORDURES MENAGERES	M. Schmutz	200'321	157'395	185'087	148'400	191'434	153'147
74	CIMETIERE	M. Schmutz	1'827	2'900	1'368	0	6'128	4'950
75	CORRECTION EAUX, ENDIGUEMENTS	Y. Maillard	25'252	1'400	12'000	0	974	6'000
78	PROTECTION DE LA NATURE	Y. Maillard	1'583	0	3'000	0	2'005	0
79	AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	Y. Maillard	36'938	30'089	46'664	15'000	35'423	48'361
	Excédents de charges ou de produits			89'101		84'719		23'506
8	ECONOMIE		262'875	182'282	275'387	184'720	247'619	179'850
80	AGRICULTURE	M. Grivel	1'406	0	2'747	0	2'894	0
801	ALPAGE (exploitation)	M. Grivel	8'473	20'440	11'564	20'500	10'887	24'950
81	FORETS	M. Schmutz	159'962	159'962	162'220	162'220	154'115	154'115
83	TOURISME	Y. Maillard	93'034	1'880	98'856	2'000	79'722	785
	Excédents de charges ou de produits			80'593		90'667		67'768
9	FINANCES ET IMPOTS	M. Grivel	1'543'154	6'381'047	1'138'888	5'900'997	1'350'289	5'884'196
90	IMPOTS		51'812	4'836'952	31'000	4'360'593	40'766	4'333'230
930	PEREQUATION FINANCIERE		0	248'436	0	248'436	0	277'155
940	INTERETS ET AMORTISSEMENTS OBLIGATOIRES		581'970	580'135	555'095	555'093	511'608	510'629
941	IMMEUBLE ECOLE LE BRY	M. Schmutz	22'704	11'010	19'698	10'000	14'322	10'570
942	IMMEUBLES DIVERS	M. Schmutz	35'152	1'110	8'800	1'110	6'668	1'110
942	ECOLE Y.C.BAT.COMMUNAL GUMEFENS	M. Schmutz	192'251	231'230	207'890	239'890	201'156	232'773
943	IMMEUBLE COMMUNAL AVRY	M. Schmutz	217'152	320'382	216'257	286'920	261'933	310'797
944	PARCHETS	M. Grivel	10'373	41'872	8'300	42'000	18'010	41'752
945	IMMEUBLE CORNACHE AVRY	M. Schmutz	67'666	103'632	64'148	95'200	54'422	99'427
946	HALLE LE BRY	M. Schmutz	20'417	750	4'700	750	23'840	750
99	POSTES NON VENTILABLES	M. Grivel	343'659	5'538	23'000	61'005	217'564	66'003
	Excédents de charges ou de produits		4'837'892		4'762'109		4'533'907	
Récapitulation			Comptes 2015		Budget 2015		Comptes 2014	
			Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
			7'827'111	7'827'656	7'228'362	7'102'186	7'270'478	7'275'417
0	ADMINISTRATION	C. Tornare	737'690	191'554	690'258	160'274	682'046	178'013
1	ORDRE PUBLIC		151'887	71'557	141'425	30'000	166'509	75'609
2	ENSEIGNEMENT ET FORMATION	M.C. Fragnière	2'236'349	151'842	2'256'303	115'594	2'172'750	139'304
3	CULTE, CULTURE ET LOISIRS	Y. Maillard	145'083	8'322	155'468	2'000	110'805	0
4	SANTE	F. Morard	493'033	21'624	445'771	10'000	463'570	12'309
5	AFFAIRES SOCIALES	F. Morard	878'576	12'697	867'040	6'500	825'250	12'243
6	TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS	F. Morard	496'664	14'033	489'004	8'000	444'693	10'453
7	PROT. ET AMENAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT		881'799	792'698	768'819	684'100	806'947	783'440
8	ECONOMIE		262'875	182'282	275'387	184'720	247'619	179'850
9	FINANCES ET IMPOTS	M. Grivel	1'543'154	6'381'047	1'138'888	5'900'997	1'350'289	5'884'196
	Excédents de charges ou de produits de fonct.		545			126'176	4'939	

Comptes 2015 - Investissements

Compte d'investissement			Comptes 2015		Budget 2015		Comptes 2014	
			Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0	ADMINISTRATION	C. Tornare	-	-	-	-	563'826	-
09	BATIMENTS ADMINISTRATIFS		-	-	-	-	563'826	-
	Excédents de charges ou de produits			-		-		563'826
1	ORDRE PUBLIC		50'000	-	65'000	-	-	-
15	MILITAIRE	Y. Maillard	50'000	-	65'000	-	-	-
	Excédents de charges ou de produits			50'000		65'000		-
3	CULTE, CULTURE ET LOISIRS	Y. Maillard	1'298'951	2'835	1'580'000	-	2'013'054	-
34	SPORTS	M. Grivel	1'298'951	2'835	1'530'000	-	2'013'054	-
35	AUTRES LOISIRS, COLONIES		-	-	50'000	-	-	-
	Excédents de charges ou de produits			1'296'116		1'580'000		2'013'054
6	TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS	F. Morard	584'937	169'000	1'025'000	400'000	38'701	-
62	ROUTES COMMUNALES, GENIE CIVIL		584'937	169'000	1'025'000	400'000	38'701	-
	Excédents de charges ou de produits			415'937		625'000		38'701
7	PROTECTION ET AMENAGEMENT DE L'ENV.		557'873	129'408	1'240'000	131'375	84'164	284'108
70	APPROVISIONNEMENT EN EAU	JC Balmer	99'271	35'000	715'000	81'375	-	97'500
71	PROTECTION DES EAUX	JC Balmer	458'603	94'408	445'000	50'000	52'310	186'608
79	AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	Y. Maillard	-	-	80'000	-	31'854	-
	Excédents de charges ou de produits			428'466		1'108'625	199'944	
8	ECONOMIE		50'823	-	50'000	-	-	-
83	TOURISME	Y. Maillard	50'823	-	50'000	-	-	-
	Excédents de charges ou de produits			50'823		50'000		-
9	FINANCES ET IMPOTS	M. Grivel	389'852	2'631'193	330'000	-	292'568	2'708'205
641	IMMEUBLE PATRIM.FINANC.LE BRY	M. Schmutz	61'300	-	60'000	-	-	-
646	IMMEUBLE CORNACHE AVRY	M. Schmutz	27'309	-	270'000	-	8'460	-
99	POSTES NON VENTILABLES	M. Grivel	301'243	2'631'193	-	-	284'108	2'708'205
	Excédents de charges ou de produits			2'241'341		330'000	2'415'637	
Récapitulation			Comptes 2015		Budget 2015		Comptes 2014	
			Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0	TOTALISATION		2'932'436	2'932'436	4'290'000	531'375	2'992'313	2'992'313
0	ADMINISTRATION	C. Tornare	-	-	-	-	563'826	-
1	ORDRE PUBLIC		50'000	-	65'000	-	-	-
3	CULTE, CULTURE ET LOISIRS	Y. Maillard	1'298'951	2'835	1'580'000	-	2'013'054	-
6	TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS	F. Morard	584'937	169'000	1'025'000	400'000	38'701	-
7	PROT. ET AMENAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT		557'873	129'408	1'240'000	131'375	84'164	284'108
8	ECONOMIE		50'823	-	50'000	-	-	-
9	FINANCES ET IMPOTS	M. Grivel	389'852	2'631'193	330'000	-	292'568	2'708'205
	Excédents de charges ou de produits			-		3'758'625		-



Comptes 2015 - Bilan

BILAN		2015		2014	
		Doit	Avoir	Doit	Avoir
1	ACTIF				
10	DISPONIBILITES	1'180'217		1793'930	
11	DEBITEURS	2'172'846		2'296'409	
12	PLACEMENTS	4790'385		4824'615	
13	ACTIFS TRANSITOIRES	111'172		64'823	
14	PATRIMOINE ADMINISTRATIF	8'112'355		6'684'948	
15	PRETS ET PARTICIP. PERMANENTES	100'000		-	
2	PASSIF				
20	ENGAGEMENTS COURANTS		380'438		673'496
22	DETTES A MOYEN ET LONG TERME		9'630'800		8'737'576
24	PROVISIONS		160'000		160'000
25	PASSIFS TRANSITOIRES		249'381		163'635
28	RESERVES		2'103'671		1'987'876
29	FORTUNE		3'942'686		3'942'142
TOTAUX DU BILAN		16'466'976	16'466'976	15'664'725	15'664'725

Investissements bouclés en 2015

Compte / Libellé	Budget octroyé	Année	2012	2013	2014	2015	Solde
15.505.00							
Transformation du stand de tir	50'000.00	2014				50'000.00	0.00
34.503.00							
Etude de rénovation de la salle de sports	40'000.00	2009+10				33'000.00	12'005.00
34.503.20							
Particip. rénovation place de l'église	50'000.00	2015				49'675.20	324.80
62.501.50							
Rénovation routes et trottoirs 2012	200'000.00	2012	77'099.65			25'973.50	96'926.85
62.501.60							
Rénovation routes et trottoirs 2013	110'000.00	2013			28'700.95		81'299.05
71.502.00							
Adduction d'eau "émetteur sur compteur d'eau"	60'000.00	2015				59'910.70	89.30
83.501.20							
Réfection des sentiers et autres par PC	50'000.00	2015				50'822.54	-822.54
941.500.00							
Réfection du mur de l'école de Le Bry	60'000.00	2015				61'300.00	-1'300.00
945.503.00							
Aménagement extérieur "La Cornache"	30'000.00	2015				27'309.25	2'690.75

Commentaires et détails des Comptes de fonctionnement 2015

Les commentaires décrits dans les comptes 2015 ont pour but d'expliquer les différences les plus importantes par chapitre, par rapport au budget 2015 et aux comptes 2014, ainsi que de donner quelques chiffres pour information. Le nombre d'habitants de notre commune au 31.12.2015 est de 1795 personnes, soit 58 de plus qu'en 2014. Par contre, la population légale 2014 prise en compte pour les pots communs est de 1749 personnes.

(Une partie des chiffres donnés en comparaison est ajustée au Fr. 1'000.-)

L'exercice 2015 se boucle avec un bénéfice de Fr. 324'066.37 avant amortissements supplémentaires comptabilisés de Fr. 323'521.54

Le résultat 2015 est supérieur à 2014 avec une augmentation du bénéfice de Fr. 110'000.-.

Cet exercice est qualifié de très bon par le Conseil communal. Si l'on ajoute le déficit prévu au budget de Fr. 126'000.- on remarque une différence positive d'environ Fr. 450'000.- par rapport au budget 2015.

Le total des impôts, compte 90, est de Fr. 4'785'000.- soit Fr. 456'000.- de plus que le budget 2015 ce qui explique le bon résultat des comptes 2015 dans les grandes lignes.

Totaux des charges pour notre commune, moins les imputations internes et les amortissements supplémentaires : Fr. 7'837'000.- - Fr. 872'000.- - Fr. 324'000.- = Fr. 6'641'000.-

(soit Fr. 359'000.- de plus qu'en 2014, ce qui correspond à environ Fr. 3'700.- de charge par habitant)

Détail bref des charges :

Communales	Fr. 3'538'000.-	(en augm. de Fr. 83'000.-, soit 53 %)
Cantoniales	Fr. 2'002'000.-	(en augm. de Fr. 72'000.-, soit 30 %)
Associations de communes	Fr. 1'101'000.-	(en augm. de Fr. 84'000.-, soit 17 %)

Détails des amortissements supplémentaires comptabilisés de Fr. 323'521.54 comprenant :

Ouvrages génie civil	Fr. 115'000.-	(reste Fr. 600'000.-)
Vestiaire FC Gumefens	Fr. 100'000.-	(reste Fr. 100'000.-)
Véhicule édilité (solde)	Fr. 57'699.-	
Tourisme sentiers divers (solde)	Fr. 50'822.54	

Le bénéfice présenté à l'Assemblée communale est de Fr. 544.83

Chapitre 0 : Administration

Traitements et jetons du conseil communal :	Fr. 93'000.-	(comptes 2014 Fr. 92'000.-)
Traitements du personnel administratif :	Fr. 267'000.-	

Chapitre 1 : Ordre public

Salaires et solde pompiers :	Fr. 26'000.-	
Taxe d'exemption du service pompier :	Fr. 28'000.-	
Réserve protection civile au bilan :	Fr. 711'000.-	(compte 2014 Fr. 742'000.-)

Chapitre 2 : Enseignement et formation

Subvention cantonale des transports :	Fr. 112'000.-	(salaire, carb. ass. impôts et entr.)
Traitement des chauffeurs de bus :	Fr. 53'000.-	
Participations camps hiver et été :	Fr. 52'000.-	
Recettes carnaval et loto :	Fr. 6'000.-	
Bourses d'apprentissage et d'études :	Fr. 21'900.-	(soit 73 jeunes à Fr. 300.-)

Chapitre 3 : Culte culture et loisirs

Participations aux dépenses du conservatoire :	Fr. 41'000.-	(comptes 2014 Fr. 39'000.-)
Dons aux sociétés à but culturel :	Fr. 15'000.-	
Dons aux sociétés sportives :	Fr. 20'000.-	

Chapitre 4 : Santé

Frais financiers pour pers. homes médicalisées :	Fr. 48'000.-	(comptes 2014 Fr. 43'000.-)
Participations aux subventions cantonales soins spéciaux homes médicalisées :	Fr. 296'000.-	
Nombres de résidents pour la commune de Pont-en-Ogoz au 31.12.2015 : 8 personnes		

Chapitre 5 : Affaires sociales

Participation au service social la Gruyère :	Fr. 203'000.-	(comptes 2014 Fr. 190'000.-)
Participation au service d'aides familiales :	Fr. 128'000.-	(comptes 2014 Fr. 122'000.-)

Chapitre 6 : Transports et communications

Frais éclairage public :	Fr.	19'000.- (comptes 2014 Fr. 42'000.-)
Heures de déneigement :	Fr.	33'000.- (comptes 2014 Fr. 22'000.-)
Participation au trafic régional :	Fr.	62'000.- (comptes 2014 Fr. 57'000.-)

Chapitre 7 : Protection et aménagement de l'environnement**70 Approvisionnement en Eau**

Déficit du compte eau:	Fr.	15'000.-
Location compteurs et abonnements :	Fr.	90'000.- (comptes 2014 Fr. 92'000.-)
Vente d'eau commune et hors commune:	Fr.	133'000.- (comptes 2014 Fr. 99'000.-)
Achat d'eau et location :	Fr.	52'000.- (comptes 2014 Fr. 28'000.-)
Entretien et réparations des installations :	Fr.	132'000.-
Prélèvement sur réserve eau potable	Fr.	20'000.- (solde Fr. 0.-)

71 Protection des Eaux

Total des taxes d'épuration :	Fr.	348'000.- (comptes 2014 Fr. 363'000.-)
Attribution à la réserve :	Fr.	162'000.- (réserve au bilan Fr. 978'000.-)
Coût de participation à la STEP:	Fr.	127'000.-

72 Ordures ménagères

Taux de couverture du compte ordures ménagère 78% limite du canton 70%		
Salaires surveillants :	Fr.	18'000.-
Frais de ramassage des ordures ménagères :	Fr.	160'000.- (comptes 2014 Fr. 155'000.-)
Produit taxes de base :	Fr.	67'000.-
Taxes proportionnelles aux sacs :	Fr.	56'000.-

79 Aménagement du Territoire

Autorisations de construire et de démolir :	Fr.	29'000.- (comptes 2014 Fr. 43'000.-)
---	-----	--------------------------------------

Chapitre 8 : Economie

Loyers estivage, moyenne 38 génisses :	Fr.	9'500.-
Subvention fédérale estivage :	Fr.	11'000.-

81 Forêts

Produits vente de bois :	Fr.	91'000.-
Vente de bois pour copeaux :	Fr.	14'000.-
Prestations entreprises forestières :	Fr.	141'000.-
Prélèvement sur le fond de réserve des forêts	Fr.	20'000.- (réserve au bilan Fr. 58'000.-)

83 Tourisme

Participation à Gruyère Tourisme :	Fr.	13'000.-
Contribution ARG – Sports en Gruyère	Fr.	42'000.- (comptes 2014 Fr. 37'000.-)
Contribution Régionalisation des sports	Fr.	21'000.-

Chapitre 9 : Finances et Impôts**Impôts (Taux 75% Pers. physiques et morales)**

Produit des impôts personnes physiques :	Fr.	3'572'000.- (comptes 2014 Fr. 3'363'000.-)
Produit des impôts personnes morales :	Fr.	142'000.- (comptes 2014 Fr. 59'000.-)
Contributions immobilières :	Fr.	482'000.- (en hausse de Fr. 41'000.-)
Impôt à la source :	Fr.	85'000.- (en hausse de Fr. 10'000.-)
Impôt sur les gains et les mutations immobilières :	Fr.	273'000.- (comptes 2014 Fr. 189'000.-)
Impôt sur les prestations en capital :	Fr.	129'000.- (comptes 2014 Fr. 47'000.-)
Impôt sur les chiens :	Fr.	11'000.-
Impôt cantonal sur les véhicules :	Fr.	122'000.- (reçu du canton)
Intérêts des dettes :	Fr.	168'000.- (comptes 2014 Fr. 180'000.-)
Amortissements obligatoires :	Fr.	408'000.- (en augm. de Fr. 81'000.-)

Immeubles communaux / Parchets

Bénéfice immeuble communal Avry :	Fr.	103'000.- (y-compris subv. Fr. 27'000.-)
Intérêts et amortissement :	Fr.	127'000.-
Bénéfice immeuble la Cornache Avry:	Fr.	36'000.-
Intérêts et amortissement :	Fr.	28'000.-
Bénéfice sur parchets :	Fr.	32'000.- (terre agricole)

Chapitre 99 : Postes non ventilables

Dépenses compétences du Conseil communal :	Fr.	14'600.- (lame à neige pour tracteur Müller)
--	-----	--

Objets au tractanda

Modification des statuts de l'ACAPE

L'association des Communes de la Basse-Gruyère, rive gauche, pour l'adduction d'eau du captage d'Echarlens appelée « ACAPE » représentant les Communes d'Echarlens, Marsens, Sorens et de Pont-en-Ogoz vous propose une modification des statuts de l'association datant de 2010.

Avec la loi sur l'eau potable en vigueur, notre association se devait de réagir rapidement pour maintenir sa pérennité. L'approvisionnement en eau potable, les finances et la gestion des eaux potables sont les éléments importants dans cette proposition de modification. La Commune de Pont-en-Ogoz pourra mettre en valeur le surplus de ses propres sources au profit de l'association. La participation financière sera répartie en 3 volets, à savoir le service à la consommation, le service incendie et la garantie d'approvisionnement comme l'exige la loi. Nous serons dorénavant bénéficiaires de tout le tronçon de l'ACAPE qui se trouve sur notre territoire. Il a été partiellement remis à l'état neuf.

Ces statuts sont disponibles à l'administration communale ou sur le site internet www.pont-en.ogoz.ch

Création d'une association intercommunale pour la construction, la rénovation et l'exploitation des EMS des communes de Bulle, Echarlens, Gruyères, Le Pâquier, Marsens, Pont-en-Ogoz, Riaz et Sorens

Sur la base de la détermination positive de l'ensemble des communes concernées par le groupe de travail, il vous est proposé aujourd'hui de valider la création formelle d'une association intercommunale pour la construction, la rénovation et l'exploitation des EMS pour les personnes âgées de Bulle, Echarlens, Gruyères, Le Pâquier, Marsens, Pont-en-Ogoz, Riaz et Sorens.

Organisés sous l'égide de la CODEMS, les groupes de travail « structures intermédiaires », « organe de coordination » et « 4 EMS » font partie d'un projet global de prise en charge socio-sanitaire de la population âgée dans le district de la Gruyère, voulu et soutenu par le Préfet.

Les objectifs sont :

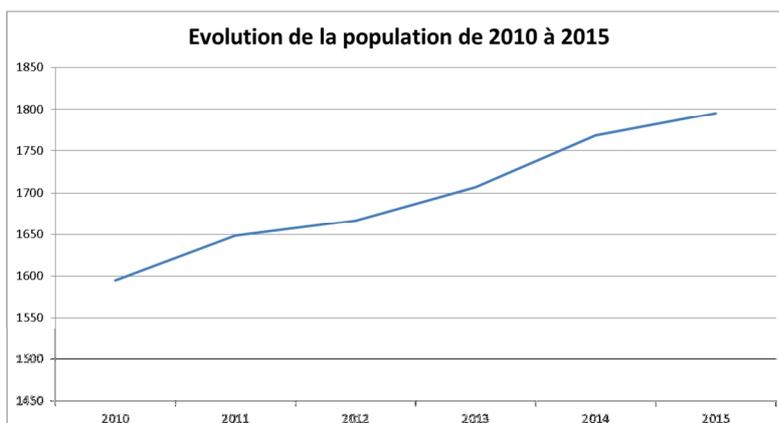
- De maîtriser au mieux le vieillissement annoncé de la population, soit une augmentation de 25% des personnes de plus de 80 ans entre 2015 et 2025, et de 80% d'ici 2035.
- De répondre aux questionnements de chaque partenaire menés entre 2010 et 2012 sur les bâtiments obsolètes et l'avenir à leur donner.
- De trouver des solutions en lien avec les volontés politiques du district et du canton (senior +)

La CODEMS par le groupe de travail «4 EMS» a initié la réflexion pour un développement cohérent et logique, qui s'inscrit dans la vision future et globale de la prise en charge de la personne dépendante (concept régional).

Informations communales

Evolution de la population

Nombre d'habitants au 28.02.2016 : 1'795 personnes

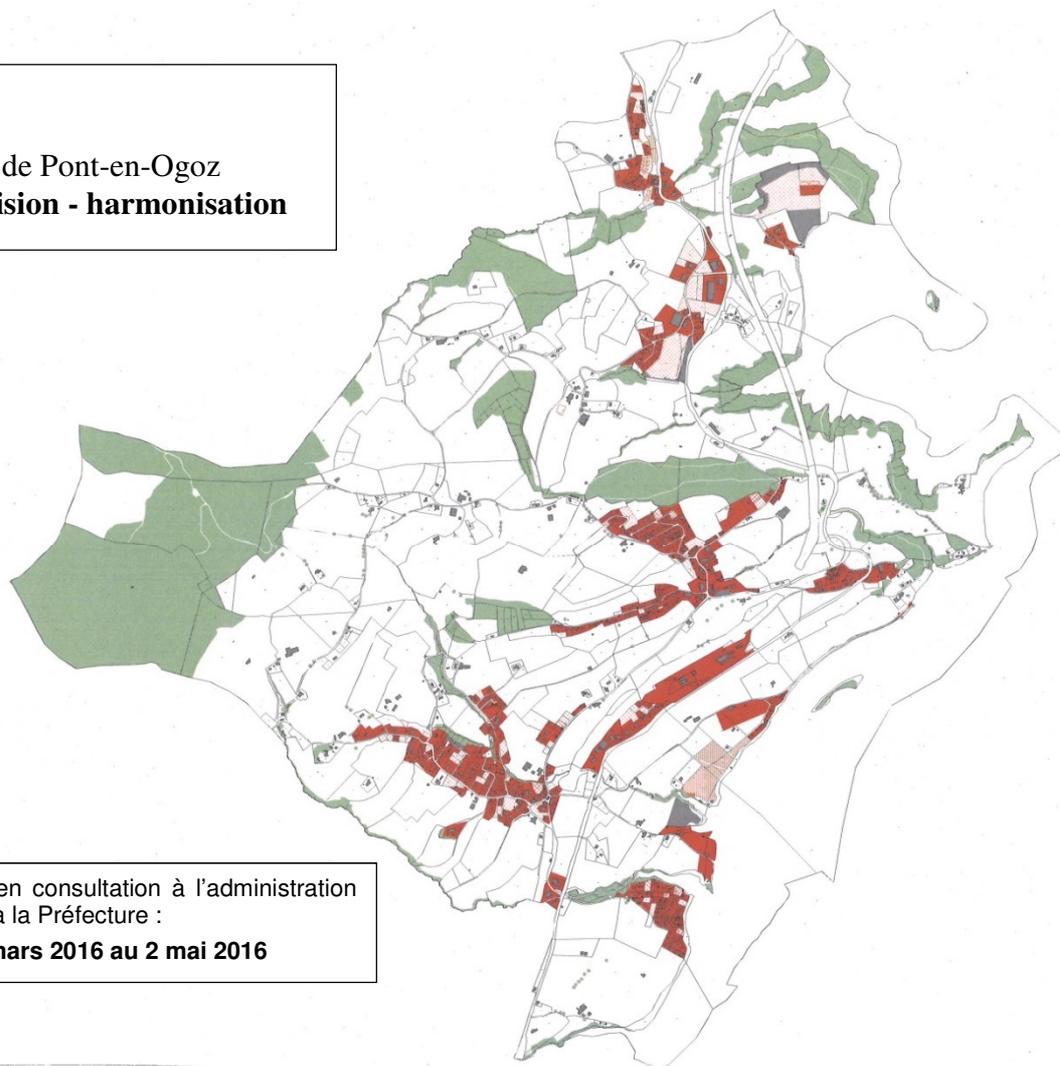


Le nombre d'habitants est en constante augmentation. Le Conseil communal s'en réjouit et souhaite la bienvenue aux nouveaux habitants.

Informations communales



Commune de Pont-en-Ogoz
PAL : révision - harmonisation



Le dossier est en consultation à l'administration communale ou à la Préfecture :

du 18 mars 2016 au 2 mai 2016



Enregistrement des chiens sur le territoire national

Nous vous informons que, depuis le 1er janvier 2016, un nouveau système gère l'enregistrement des chiens sur le territoire national. En effet, la banque de données ANIS a été remplacée par **AMICUS**. Ceci implique les changements suivants :

Vous projetez d'acquérir un chien :

- Tout nouveau détenteur de chien doit impérativement s'annoncer à l'administration communale.
- Une fois l'annonce faite, le nouveau détenteur se rend avec son chien chez son vétérinaire praticien avec la confirmation d'enregistrement de ses données dans www.amicus.ch. Le vétérinaire identifie alors le chien et l'enregistre dans la banque de données AMICUS.
- Une fois enregistré, le détenteur reçoit un accès au système.

Vous êtes déjà en possession d'un chien :

- Les détenteurs et chiens inscrits dans ANIS sont automatiquement repris dans la nouvelle banque de données AMICUS.

Dans les 2 cas :

- Tout détenteur a la responsabilité d'informer la banque de données AMICUS des changements d'adresses, modifications de données personnelles, décès des chiens, etc.

Le formulaire d'annonce est téléchargeable sous : <http://www.pont-en-ogoz.ch/fr/accueil-actualites.html>

Informations communales



AES Les Amaris

Les inscriptions pour la rentrée scolaire 2016-2017 sont ouvertes. Les formulaires d'inscriptions sont téléchargeables sur notre site internet : <http://www.pont-en-ogoz.ch/fr/education-ecoles-et-creches.html> ou à votre disposition à l'administration communale.

Un blog sur internet a été créé par le responsable de l'accueil, M. Oklé, nous vous invitons à aller y jeter un coup d'œil, vous y trouverez pleins d'informations, de photos et autres documents :

<http://www.aes-lesamaris.blogg.org>



Marché de printemps / samedi 7 mai 2016 à Gumefens

Notre accueil sera présent au marché de printemps et notre responsable se fera un plaisir de vous rencontrer.

Tu viens ?



APPEL AUX VIEUX JOUETS



Pour notre accueil extrascolaire, nous souhaitons offrir une deuxième vie pour vos jouets. Alors, s'ils sont en bon état, mais inutilisés, les enfants de l'accueil seront très heureux de pouvoir en bénéficier.



Livres

Jeu de société

C'est pourquoi la Commune vous propose de déposer les jouets uniquement d'intérieur dont vous voudriez vous séparer,

le samedi 21 mai 2016, de 10h00 à 12h00, à la HAP.

MERCI D'AVANCE

En cas de doublon, les jouets déposés seront distribués à une œuvre caritative régionale.

NB : Pas de jeu électronique ou nécessitant des piles.

Informations communales



Résultats des analyses d'eau 2016 Réservoir RFSM Les Jorettes et Puits de l'ACAPE

Les résultats transmis par le **Service de la sécurité alimentaire de l'Etat de Fribourg** confirment que les résultats des analyses physiques et microbiologiques effectuées sur les échantillons prélevés sont **conformes** aux normes en vigueur pour l'eau potable. Aucune de nos eaux ne sont traitées.

En cas de problème, vous pouvez appeler l'administration communale au 026 915 14 94.

	Paramètres	Unité	Résultats		Norme
			Réservoir Les Jorettes	Puits de l'ACAPE	
Réservoir Les Jorettes (analyse du 28.01.2016) <i>Provenance :</i> ▪ Eau de nappe et sources	Couleur	-	Incolore	Incolore	T : Incolore
	Turbidité	UT/F	0.10 ±0.03	0.54 ±0.03	T : max. 1
	Conductivité électrique (20°C)	µS/cm	460 ± 9	648 ± 13	-
	Dureté totale	°fH	28.1 ± 1.1	37.6 ± 1.5	-
Puits de l'ACAPE (analyse du 22.02.2016) <i>Provenance :</i> ▪ Robinet sous-sol station ACAPE, Echarlens	Ammonium	mg/l	<0.05	<0.05	T : max. 0.10
	Nitrite	mg/l	<0.05	<0.05	T : max. 0.10
	Nitrate	mg/l	7 ± 0	12 ± 1	T : max. 40
	Germes aérobies mésophiles	UFC/ml	0	2	T : max. 100
	Escherichia coli	UFC/100ml	0	0	T : max. 0
	Enterococcus spp.	UFC/100ml	0	0	T : max. 0

T : Valeur de tolérance

Communications des associations et sociétés locales



Agenda musical



Chers citoyens, chers amis de la musique,

Notre société de musique a le plaisir de vous informer de ses manifestations à venir :



Samedi 7 mai 2016, à 11h00

TRADITIONNEL MARCHÉ DE PRINTEMPS à Gumefens, organisé par l'association Jette des Ponts.



Dimanche 15 mai 2016, à 18h30

AUBADE MUSICALE à la buvette du Lac à Gumefens

Les musiciennes et musiciens de l'« Echo du Gibloux » se réjouissent de vous rencontrer lors de ces prochaines manifestations !



Communications des associations et sociétés locales

Gumefens

Place de l'école

Samedi 7 mai 2016

marché de printemps

de 9h00 à 17h00

fleurs - artisanat - décors - bijoux - poterie
produits du terroir - animations - démonstration
boissons - restauration

Infos : 079/377.57.78 ou

www.jette-des-ponts.ch



Org. : Association Jette-des-Ponts



**CONCERT-SPECTACLE
DU CHŒUR D'ENFANTS**



**UN
ÉTÉ À LA
CAMPAGNE**



**Avry-dt-Pont
Halle polyvalente**

Ven. 10 juin 2016, 20h / bar
Sam. 11 juin 2016, 18h /
restauration, bar, disco

Enfants jusqu'à 16 ans 10.-
Adultes 20.-

Réservations au 079 815 68 30

Communications des associations et sociétés locales


vous invite à venir soutenir ses équipes pour le
2ème tour des championnats !

Jour	Date	Heure	Equipe FCGS	Equipe visiteuse	Lieu
Me	23.03.2016	20:00	I - 2ème ligue	ES Belfaux	Gumefens
Me	23.03.2016	20:00	II - 4ème ligue	FC Haute-Gruyère II	Sorens
Sa	02.04.2016	10:00	Jun.E	FC Gruyère-Lac Aigles	Sorens
Sa	02.04.2016	16:00	Jun.B 1/D	Team Gibloux b	Gumefens
Sa	09.04.2016	10:00	Jun.D/9	Sense Mitte b	Gumefens
Sa	09.04.2016	16:00	Jun.C 1/D	Team Gibloux b	Sorens
Sa	09.04.2016	18:00	I - 2ème ligue	FC Kerzers	Gumefens
Sa	09.04.2016	20:00	Fem - 4ème ligue	FC Wünnewil-Flamatt	Sorens
Sa	09.04.2016	20:15	II - 4ème ligue	FC Châtel-St-Denis	Gumefens
Di	10.04.2016	14:30	Jun.A 2/D	Team Fribourg	Sorens
Ve	15.04.2016	20:00	Sen.30+	FC Villars-sur-Glâne	Gumefens
Sa	16.04.2016	10:00	Jun.E	FC La Sionge Blues	Sorens
Sa	16.04.2016	16:00	Jun.B 1/D	FC Broc	Gumefens
Sa	23.04.2016	10:00	Jun.D/9	FC La Tour/Le Pâquier	Gumefens
Sa	23.04.2016	16:00	Jun.C 1/D	FC Siviriez	Sorens
Sa	23.04.2016	18:00	I - 2ème ligue	FC Ependes/Arconciel	Gumefens
Sa	23.04.2016	20:00	Fem - 4ème ligue	FC Ependes/Arconciel II	Sorens
Sa	23.04.2016	20:15	II - 4ème ligue	FC Vuadens	Gumefens
Di	24.04.2016	14:30	Jun.A 2/D	FC Montbrelloz	Sorens
Ve	29.04.2016	20:00	Sen.30+	FC Châtel-St-Denis	Gumefens
Ve	29.04.2016	20:00	Jun.B 1/D	FC Central FR	Gumefens
Me	04.05.2016	18:30	Jun.E	FC Broc a	Sorens
Sa	07.05.2016	10:00	Jun.D/9	FootVeveyse Csd	Gumefens
Sa	07.05.2016	16:00	Jun.C 1/D	US Basse-Broye b	Sorens
Sa	07.05.2016	20:00	II - 4ème ligue	Continental Club Corbières	Gumefens
Me	11.05.2016	18:30	Jun.E	FC Vuadens Bouquetins	Sorens
Me	11.05.2016	20:00	Jun.B 1/D	FootVeveyse Att	Gumefens
Ve	13.05.2016	20:00	Sen.30+	FC Sarine-Ouest	Gumefens
Sa	14.05.2016	18:30	I - 2ème ligue	FC Ueberstorf	Gumefens
Sa	21.05.2016	10:00	Jun.D/9	Team Fribourg	Gumefens
Sa	21.05.2016	16:00	Jun.C 1/D	FC Villaz/Villarimboud	Sorens
Sa	21.05.2016	18:30	Jun.A 2/D	FootVeveyse Csd b	Gumefens
Sa	21.05.2016	20:00	Fem - 4ème ligue	FC Tafers	Sorens
Me	25.05.2016	18:30	Jun.E	FC Bulle Jaguars	Sorens
Ve	27.05.2016	20:00	Sen.30+	FC Ursy	Gumefens
Sa	28.05.2016	16:00	Jun.B 1/D	FC Vuadens	Sorens
Sa	28.05.2016	18:00	II - 4ème ligue	FC Riaz	Gumefens
Sa	28.05.2016	20:15	I - 2ème ligue	FC Plaffeien	Gumefens
Sa	04.06.2016	10:00	Jun.E	FC La Tour/Le Pâquier c	Sorens
Sa	04.06.2016	16:00	Jun.C 1/D	FC Montagny	Gumefens
Sa	04.06.2016	18:30	Jun.A 2/D	Team Haut-Lac b	Gumefens
Sa	04.06.2016	20:00	Fem - 4ème ligue	FC Villaz/Villarimboud	Sorens
Ve	10.06.2016	20:00	I - 2ème ligue	FC Matran	Gumefens
Sa	11.06.2016	10:00	Jun.D/9	FC Ressudens	Gumefens

Communications des associations et sociétés locales



Le Chœur mixte d'Avry-devant-Pont

vous annonce son :

CONCERT

SAMEDI 14 mai 2016 à 20h.

Eglise paroissiale d'Avry-devant-Pont

Avec la participation
du Chœur d'hommes de Chavannes-sur-Moudon

Si le cœur vous en dit, vous pouvez rejoindre nos rangs.

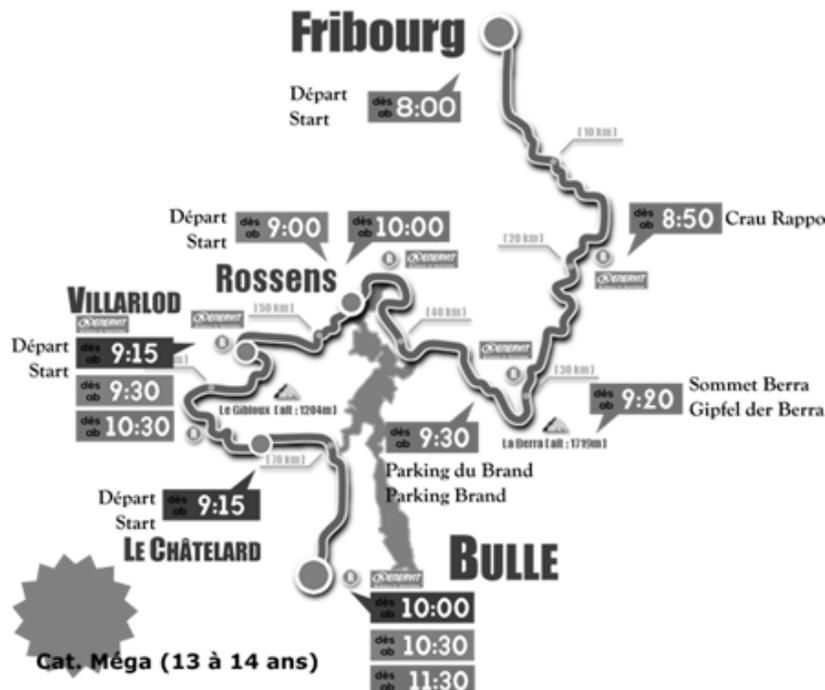
Lieu de répétition : Halle polyvalente, salle La Moranda

Jour et heure : Mercredi à 20h15



La 6^{ème} édition de la Groupe E Celsius BerGiBike, reliant Fribourg à Bulle, en passant par la Berra et le Gibloux, aura lieu le dimanche 26 juin 2016 et traversera votre commune.

Les départs respectifs seront donnés à 08h00 à Fribourg et à 09h00 à Rossens. N'hésitez pas à venir encourager les coureurs, mais soyez prudents et vigilants envers les plus jeunes lors du passage de la course.



Communications des associations et sociétés locales



LA FAMILLE AU JARDIN
DIE FAMILIE IM GARTEN

Foyer de Jour pour personnes atteintes de troubles de la mémoire de type Alzheimer.

À Römerswil 4, 1717 St-Ursen

Information

Tél. 026 321 20 13

E-mail: info@la-famille-au-jardin.ch

www.la-famille-au-jardin.ch

CCP 17-587461-8

N'ATTENDEZ PAS
D'ÊTRE ÉPUISÉ(E)



Accueil de jour du lundi au vendredi
de 9h à 17h
et court-séjour en week end
du vendredi au dimanche,
1 fois par mois



Vous avez 18 ans révolus ?
Vous bénéficiez d'une bonne condition physique et psychique ?
Vous désirez venir en aide à votre prochain bénévolement ?

Voulez-vous **DEVENIR PREMIER RÉPONDANT ?**



Afin d'améliorer le pronostic vital des citoyens du Sud Fribourgeois en cas d'arrêt cardiaque, votre service d'ambulance projette de développer un réseau de Premiers Répondants. Le but est de prodiguer précocement les gestes qui peuvent sauver une vie (massage cardiaque et défibrillation).

CONDITIONS

- Être en possession d'un smartphone (pour l'alarme)
- Avoir la volonté de suivre une formation BLS-AED (Basic Life Support – Automated External Defibrillation), à répéter chaque 2 ans. (Coût à la charge du Premier Répondant, min. CHF 130.-)

CONTACT

Vous pouvez manifester votre intérêt

- par mail : gtfr@ambfr.ch
- par courrier : Ambulances Sud Fribourgeois
Premiers répondants
Grand-Rue 96a
1627 Vaulruz

Pour de plus amples informations et afin de répondre aux questions des personnes intéressées, une séance d'information sera organisée dans votre commune / région ou dans nos locaux à Vaulruz en fonction du nombre de participants.

En attendant, consultez le site de notre partenaire, la Fondation Fribourg Cœur : <http://fribourgcoeur.ch>

Memento

Administration communale :

Route de l'Eglise 13
1644 Avry-devant-Pont
Tél. 026 – 915 14 94
Fax 026 – 915 28 58
commune@pont-en-ogoz.ch

Heures d'ouverture :
Lundi 14h00 – 17h00
Mercredi 9h00 – 11h30
Jeudi 15h00 – 19h00
<http://www.pont-en-ogoz.ch>



Bâtiments scolaires :

Avry-devant-Pont : 026 – 915 31 39 / Gumefens : 026 – 915 30 25 / Le Bry : 026 – 411 20 66

Déchetterie – Le Bry :

Horaires du 1^{er} mai au 15 octobre :

Lundi	19h00 – 20h00
Mercredi	18h30 – 20h00
Samedi	9h30 – 12h00 / 16h00 – 17h00

Horaires du 16 octobre au 30 avril :

Mercredi	19h00 – 20h00
Samedi	10h00 – 12h00 / 16h00 – 17h00

Bureau de poste – Avry-devant-Pont :

Tél. 0848 – 888 888

Heures d'ouverture : Lundi à vendredi 15h00 – 18h00

Banque Raiffeisen – Succursale d'Avry-devant-Pont :

Tél. 026 – 915 60 20 – gibloux@raiffeisen.ch – www.Raiffeisen.ch/gibloux

Heures d'ouverture :

Lundi	fermé	15h00 – 18h00
Mardi	fermé	13h30 – 15h30
Mercredi	fermé	fermé
Jeudi	8h30 – 11h30	fermé
Vendredi	8h30 – 11h30	fermé

Boulangerie et Alimentation – Avry-devant-Pont :

Tél. 026 – 915 21 29

Heures d'ouverture :

Lu-Ma-Me-Je-Ve	6h30 – 12h00	15h00 – 18h30
Samedi	6h30 – 12h00	fermé
Dimanche	6h30 – 11h30	fermé

Fromagerie Gumefens – Avry :

Tél. 026 – 436 26 26 et 079 – 800 26 53

Heures d'ouverture :
Lundi : fermé
Ma à Di : 7h00 – 12h15 / 16h00 – 19h00

Tea-room La Cigogne – Gumefens :

Tél. 026 – 915 08 27

Lu-Ma-Me-Je-Ve : 6h00 – 19h00
Samedi : 7h00 – 19h00
Dimanche : 7h00 – 12h00

Buvette du Lac – Gumefens :

Tél. 026 – 915 15 70

Ouverture de fin mars à début novembre

Une Buvette, un Café-restaurant style campagnard-lacustre et un Tea-room!

L'horaire varie chaque mois, renseignement par téléphone ou sur le site www.buvettedulac.com

Informations :

Justice de Paix de la Gruyère	Tél. 026 – 305 86 40
Préfecture de la Gruyère	Tél. 026 – 305 64 00
Feu :	Tél. 118
Police :	Tél. 117
Urgences médicales :	Tél. 144
Hôpital de Riaz	Tél. 026 – 919 91 11
Médecin de garde de la Gruyère	Tél. 026 – 350 11 40
Pharmacie de service	Tél. 026 – 912 33 00

JPGruyere@fr.ch
www.fr.gruyere.ch

(En dehors des heures d'ouverture normales)